

€ Budget : 22.780.000 € soit
14.942.700.460 FCFA

⌚ Période : 2014 – 2019

📍 Localisation : Mono, Couffo, Donga

Justification de l'intervention

La situation sanitaire au Bénin reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés, et ce malgré les efforts continus pour une amélioration. En effet, **pour 100 000 naissances, 347 mères décèdent et 7 enfants sur 100 décèdent avant l'âge d'un an**, alors que la plupart des décès des **enfants de moins de cinq ans sont dus à des maladies évitables**, qui peuvent être traitées, à l'instar des infections, des diarrhées, du paludisme et de l'anémie. Par ailleurs, avec les changements du mode de vie, l'émergence et l'aggravation des facteurs de risque des **maladies non transmissibles** devient un défi pour le secteur de la santé qui doit offrir des soins de qualité à près **d'un adulte hypertendu sur quatre** et à **un adulte sur dix atteint de diabète** alors que les ressources humaines qualifiées sont insuffisantes et le système de maintenance des infrastructures et équipement défaillant.

Partant de ces constats, le Bénin a entrepris **des réformes** dans le secteur et élaboré un **Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période de 2009-2018** afin d'améliorer la gouvernance du système et l'accès à des soins de qualité.



Le PASS Sourou a été conçu avec l'ambition d'appuyer les **cinq axes prioritaires du PNDS** : l'offre de soins, la disponibilité de ressources humaines qualifiées, une assurance maladie universelle, un système d'investissement et de maintenance des équipements et infrastructures et l'amélioration de la gouvernance. Il s'inscrit dans la continuité des interventions précédentes, notamment l'**Appui Institutionnel au Ministère de la Santé (AIMS)** et le **Programme d'Appui au Renforcement des Départements et Zones de Santé (PARDZS)**.

Le PASS comporte trois volets, à savoir **le renforcement de l'offre de services et soins de santé de qualité, l'appui à la demande et à l'instauration du cadre de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires et enfin l'amélioration de la gouvernance sanitaire**. Sa structure, basée sur **le double ancrage**, permet un appui aux différents niveaux de la pyramide sanitaire, tant au niveau central, par le biais du Bureau Exécutif Central situé au sein du Ministère de la Santé, qu'aux niveaux intermédiaire et opérationnel, par le biais des deux Bureaux Exécutifs relais situés dans les Directions Départementales de Santé du Mono et de la Donga. Le Bureau de la Demande couvre les trois départements et collabore avec les organisations de la société civile afin de défendre **les droits des usagers des services de santé**.

Ambitions de l'intervention

Objectif global	Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population béninoise au travers d'un système performant de santé.
Objectif spécifique	Augmenter l'accessibilité des populations à des soins de santé de qualité grâce à un appui au Ministère de la santé en vue d'une efficience accrue des structures opérationnelles
Résultats attendus	1. L'offre globale de soins de santé de qualité est renforcée dans les départements et zones sanitaires appuyés 2. La disponibilité de personnel compétent et motivé au niveau des zones de santé est améliorée 3. Une stratégie cohérente et concertée en appui à la demande de soins en santé est développée 4. La fonctionnalité et l'efficacité du système d'investissement et de maintenance des équipements et des infrastructures sont améliorées 5. Les capacités de coordination, de planification et de suivi évaluation du PNDS sont renforcées, dans le cadre d'un processus participatif, déconcentré et décentralisé.
Bénéficiaires ciblés	Près de 2 millions d'hommes, de femmes, d'enfants et de jeunes des 3 départements.

Principaux résultats obtenus

- Le mécanisme du **Financement basé sur le résultat (FBR)** mis en place dans **5 zones sanitaires, au profit de 104 centres de santé principaux, 66 centres satellites, 5 hôpitaux de zone et 5 équipes de district** a révélé une plus grande motivation/fidélisation du personnel de santé, une meilleure gestion des ressources pour les structures sanitaires, un renforcement des mécanismes de supervision et de redevabilité envers les usagers de santé et les autorités locales ainsi qu'une meilleure coordination entre les acteurs au niveau du Système Local de Santé.
- La mise en place d'une **démarche d'amélioration continue de la qualité des soins (Assurance qualité)** dans 5 Hôpitaux de Zone (HZ) et 10 Centres de Santé (CS) assure une prise en charge des patients qui respecte les normes et les protocoles de soins médicaux, obstétricaux, infirmiers, d'hygiène hospitalière et une meilleure prise en compte des plaintes des patients dans l'offre des soins. Une culture de la qualité se développe ainsi dans les structures.
- L'utilisation d'un équipement médical adéquat** a été rendue possible dans plus de **113 centres de santé de 1^{ère} ligne**, pour une meilleure prise en charge des urgences obstétricales/néonatales. Les 2 centres de formation de référence en **Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU)** mis en place ont permis de former **463 prestataires** ensemble avec le PAORC, PASMI-AFD, ANESVAD et ANCRE/USAID.
- La mise en place de **5 Plateformes des utilisateurs des Services de Santé (PUSS)** qui permettent d'assurer un **dialogue efficace entre l'offre et la demande** tout en renforçant la **redevabilité** vis-à-vis des populations. Ainsi, les PUSS, l'association Enoumama, les mairies, les gestionnaires et prestataires de soins ainsi que les comités de santé ont mis en place des **mécanismes pour surveiller et agir contre les violences basées sur le genre (VBG) et sur les questions de droits à la santé sexuelle et reproductives**.
- L'élaboration d'un plan de **réponse nationale intégrée de lutte contre les maladies chroniques non-transmissibles (MNT)** en cours d'opérationnalisation à travers la formation et la supervision de **150 prestataires de soins des centres de santé** et la structuration d'un système de référence et contre référence qui concourent à la décentralisation de la prise en charge des **maladies cardio-vasculaires, du diabète, de l'asthme et de l'épilepsie**.
- La mise en place d'un **Master en sciences infirmières et obstétricales à l'institut national médico-sanitaire (INMeS)** couronné par la sortie de 13 diplômés actuellement sur le marché de l'emploi.
- Le renforcement du Système d'investissement et de maintenance en Santé** à travers l'élaboration des documents de normes et standards pour les infrastructures et équipements sanitaires, la réalisation des inventaires exhaustifs des infrastructures et équipements biomédicaux, la mise en place d'une base de données sur la gestion des déchets biomédicaux et la sécurisation des approvisionnements en eau des structures sanitaires.



Perspectives d'ici la fin de l'intervention

- La démarche qualité est développée et pratiquée dans 5 hôpitaux de zones et 40 centres de santé** pour que chaque client qui fréquente ces structures soit pris en charge selon les normes, protocoles et standards nationaux.
- La prise en charge intégrée, promotionnelle, préventive et curative des maladies non transmissibles est améliorée** dans les 5 zones sanitaires du PASS à travers des actions telles que l'intensification de la sensibilisation, la formation du personnel de 5 Hôpitaux de Zones et 104 Centres de Santé dans la prise en charge des cas et le soutien aux associations des malades.
- La qualité et la couverture des services en soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base et complets se sont améliorées** dans les 5 zones sanitaires du PASS grâce à la mise en place d'un système d'échange de pratiques, d'évaluation, de tutorat et de formation continue et la poursuite de la structuration des systèmes de référence et contre-référence.
- Les populations adoptent des comportements favorables à la santé sexuelle et reproductive** responsable par le renforcement de la prise en charge des VBG et le développement des services pour Adolescents et Jeunes.
- Les capacités de formation initiale et continue ainsi que la gestion des Ressources humaines en santé sont renforcées par la mise sur le marché de 100 infirmiers et 70 sages-femmes de l'IFSIO, et 20 diplômés Master en gynécologie, pédiatrie, psychiatrie et cardiologie à l'INMeS et le développement d'une base de données informatique de GRH au niveau national (logiciel IHRIS).

Contact :

Programme PASS
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
T: +229.97.34.10.64
www.enabel.be

En partenariat avec :



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avec le financement de :



Belgique
partenaire du développement